

# Memo

À: **Nos clients** De: **BDS - MJO**  
CC: Date: **le 1 décembre 2008**  
Page(s): **1 (y compris cette page)**

---

## **Concerne: Ajouts d'eau réalisés sur chantier**

Afin de réaliser des ouvrages durables et fiables, notre politique est de garantir la qualité des bétons livrés sur chantier, conformément aux spécifications reprises sur le bordereau de livraison et au règlement de conformité de la marque BENOR.

Tout ajout d'eau sur chantier modifie la qualité intrinsèque du béton et entraîne les conséquences suivantes :

- Détérioration du rapport Eau/Ciment (E/C)
- Diminution de la résistance finale
- Augmentation du retrait et du risque de fissuration
- Augmentation de la gélivité
- Détérioration de la résistance aux agents atmosphériques
- Perte de la garantie de la marque BENOR

Compte tenu de l'importance que nous, tout comme vous, accordons à la qualité, notre personnel a reçu des instructions très strictes : un ajout d'eau sur chantier ne peut être réalisé qu'à la demande expresse du client. Il doit être clairement mentionné sur le bordereau et contresigné, pour accord, par le client.

Nous sommes convaincus que la suppression des ajouts d'eau sur chantier fait déjà partie des standards de qualité que vous garantissez également à vos clients.

Nous restons à votre entière disposition pour trouver avec vous une solution au cas où cette procédure soulèverait des problèmes pratiques sur vos chantiers. D'autre part, nous vous rappelons que l'ajout du superplastifiant TIXO sur chantier est toujours possible et permet de garantir le respect de la qualité initiale du béton ainsi que le rendement de vos équipes.

Convaincus de la bonne suite que vous réserverez à la présente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très dévoués.

Salutations distinguées,

**Bert De Schrijver**  
Technology & marketing manager

**Marc Jonckheere**  
Administrateur délégué